



Délais de paiement : vers une intensification des contrôles par la DGCCRF en 2022

Actualité législative publié le 11/10/2021, vu 861 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Le 28 septembre 2021, Jeanne-Marie Prost, Présidente de l'Observatoire des délais de paiement a remis son rapport sur l'évolution de ceux-ci en 2020 à Alain Griset, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie.

Une situation au cœur des préoccupations ministérielles

Ce rapport souligne une dégradation des délais de paiement dans le secteur privé notamment durant l'été 2020 pendant lequel un « pic » a été constaté avec en moyenne 15 jours de retard.

Cette situation inquiète le Ministère de l'économie qui a fait de la lutte contre les retards de paiement l'une de ses priorités depuis une dizaine d'années.

Lors de la présentation du rapport, Alain Griset a donné le ton pour 2022 notamment pour les grandes entreprises qu'il appelle à se responsabiliser. Le Ministre délégué a annoncé « le maintien d'une pression de contrôle élevée de la part de la DGCCRF qui les ciblera particulièrement ».

Un contrôle régional qui s'accroît depuis 2014

Il faut donc s'attendre à ce que les services régionaux de la DGCCRF (les DRIETS) frappent encore à la porte de nombreuses entreprises dans les prochains mois (les grandes entreprises principalement mais pas seulement).

La loi Hamon du 17 mars 2014 a doté la DGCCRF d'un pouvoir de sanction administrative en matière de délais de paiement.

Depuis, il y a eu d'importants efforts de contrôle entraînant très souvent des sanctions, parfois significatives (entre 182 et 377 décisions de sanctions chaque année entre 2015 et 2020 ; 30 millions d'euros de sanctions pour la seule année 2020 sur 182 entreprises).

Preuve de sa détermination, la DGCCRF a initié de larges opérations de contrôle des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) en 2020. Pour la DGCCRF, ce prêt a principalement vocation à éviter les cassures dans les chaînes de paiement. Il est donc logique pour elle de contrôler les entreprises qui en ont bénéficié.

Une bonne gestion des paiements est un enjeu majeur

Dans ce contexte tendu, la réorganisation des services de gestion des factures fournisseurs reste un enjeu majeur pour les entreprises. Une telle réorganisation suppose un travail de coordination

entre les services financiers et juridiques (notamment afin de revoir la politique de paiement en accord avec la réglementation).

Dans l'hypothèse d'un contrôle, un dialogue étroit avec la DGCCRF est crucial afin de faire valoir d'éventuelles justifications aux retards de règlement des factures.

Source : taj-strategie.fr

Pour plus d'infos : [Quelle est la date limite de paiement d'une facture ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment vérifier la solvabilité d'une entreprise ?](#)
 - [Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et procédure](#)
 - [Comment faire face à un impayé ?](#)
 - [Délai de prescription d'une facture](#)
 - [Comment faire face à un impayé ?](#)
 - [Comment négocier un délai de paiement ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de grâce ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?](#)
 - [Quand la facture est-elle obligatoire ?](#)
 - [Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture ?](#)
 - [Comment contester une facture ?](#)
 - [Que faire en cas de litige commercial ?](#)